

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 7 juillet 2025

Convocation du 27/06/2025

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 10/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique GIRARD, Yvonne FREMONT, Vincenzo AGRELO, Magalie MARTIN et Frédéric BRUERE.

Absents : Mireille FOURMOND, Christophe GIGNON, Olivier CHARRIER, Anne MAYER, Philippe VARIN

Bon pour pouvoir : Néant.

DCM 2025-19 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DES COMMUNES DU PAYS ALLONNAIS

Vu la convention du Projet Educatif Territorial/Plan mercredi, en date du 13/06/2022, conclue entre le Les Maires des communes d'Allonnes, Brain sur Allonnes, La Breille Les Pins, Neuillé, Varennes sur Loire, Villebernier, Vivy, la Préfecture de Maine-et-Loire, le Rectorat de l'Académie de Nantes et la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire,

Considérant la nécessité de proroger cette convention d'un an pour permettre la réécriture du projet avec l'ensemble de la communauté éducative du territoire,

Le présent avenant est conclu entre :

Le préfet de Maine-et-Loire, M. Philippe CHOPIN,

La Rectrice de l'académie de Nantes, représentée par sa Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, Mme Sandrine BODIN,

La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire, Mme Cécile BONAMY,

Monsieur Jérôme HARRAULT, Maire d'Allonnes, Monsieur Yves BOUCHET, Maire de Brain sur Allonnes, Madame Armelle PONCET, Maire de La Breille Les Pins, Monsieur Guy BERTIN, Maire de Neuillé, Monsieur Gilles TALLUAU, Maire de Varennes sur Loire, Monsieur Jean-François MIGLIERINA, Maire de Villebernier, Madame Béatrice BERTRAND, Maire de Vivy.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de proroger pour un an soit jusqu'au 31 août 2026 la convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial 2022/2025 et du Plan mercredi 2022/2024 pour permettre la réécriture du projet avec l'ensemble de la communauté éducative du territoire.

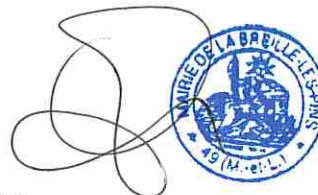
ARTICLE 2 : AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la Convention restent inchangées.

Pour copie certifiée conforme,
La BREILLE-LES-PINS, le 10/07/2025
Le Maire,
Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 10/07/2025
Et de la mise en ligne le 10/07/2025

Le secrétaire



A black ink signature, presumably of the Secretary, written below the text 'Le secrétaire'.